ARMOY

Chers administrés,

La rentrée et son émotion dans nos villages.

Pour les enfants, c'est la reprise de l'école, du lycée ou de l'université. Dans notre école intercommunale, 314 enfants ont repris le chemin de l'école. Plus exactement 111 enfants pour notre commune.

L'équipe enseignante s'est renouvelée de 4 nouveaux enseignants, Mesdames GUICHARD et BERTIN ainsi que Messieurs NAIT Mouloud et MAIN.

Au secrétariat de mairie, nous avons eu la joie d'accueillir, Mademoiselle CLEMENT Stéphanie comme nouvelle secrétaire. Avec Francine, elles seront là pour vous recevoir lors de vos démarches admnistratives.

Dans la vie associative, c'est la reprise de leurs activités. Une nouvelle association est à votre service pour des cours de « ragga ».

Ce mois de septembre a été pour notre village un grand moment de solidarité pour les recherches de Madame RIOTTON. Un bon nombre d'habitants était présent lors de ces recherches actives. Cet élan de générosité montre bien notre attachement de la retrouver « saine et sauve ».

Chose gagnée par tous.

Ce geste de générosité devra retentir dans les mois prochains avec je l'espère, aucune marque d'intolérance.

Le SYMAGEV (syndicat mixte d'accueil des gens du voyage sédentarisés et non sédentarisés du Chablais) aménagera un terrain familial, afin de répondre à l'obligation du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage, sur notre commune.

Il est nécessaire de poursuivre l'intégration de cette communauté.

Au niveau de la sécurité routière, le secteur de l'Ermitage a été priorisé avec l'aménagement d'une chicane dans le bourg ancien et la pose de glissières de sécurité sur la liaison Crêt Ste Marie/Lonnaz.

Ces travaux de sécurisation étaient attendus depuis plusieurs années par bon nombre d'entre vous.

Cet automne, ce sera aussi des rencontres avec vous :

- Le 29 novembre 2010, « réunion publique sur le projet d'aménagement et de developpement durable (PADD)».
- Le 4 décembre 2010, « repas des ainés »

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro de la vie communale.

Bien à vous.

Laurent RABHI, maire.

- Octobre 2010 -37^{ème} Bulletin municipal Depuis sa 1^{ere} édition il y a 20 ans







- Sommaire -

 Vie municipale 	p.2
- Vie locale	p.8
 Vie associative 	p.10
- SIVOM CCCL	p.12
- Vie pratique	p.13
- Etat Civil / Agenda	n 15



Retrouvez les comptes rendus du Conseil Municipal dans leur intégralité sur : www.armoy.fr

Conseil municipal du 03 Mai 2010

Route Géologique et Route des Pierres

Dans le cadre d'une part de la Route Géologique et d'autre part de la Route des Pierres, il est demandé à l'assemblée délibérante de donner ou pas son accord de principe pour intégrer le site de la Plâtrière d'Armoy à chacun de ces projets.

Ce projet consiste à mettre en valeur le patrimoine local et à recréer le trajet historique des pierres qui ont servi à la construction des villes du Léman et notamment Genève. Le Chablais à travers le SIAC, a décidé de postuler pour l'obtention du label Géo parc Européen.

Au niveau du territoire des Collines du Léman les sites potentiels sont :

- Les Vouas sur Le Lyaud (Zone humides, étangs)
- L'Allingite à Allinges (Pierre d'ambre)
- La Plâtrière à Armoy (gypse)

Le Conseil Municipal donne son accord pour intégrer la plâtrière d'Armoy au projet de Route Géologique et se réserve le droit de se retirer si les coûts d'aménagements se révélaient trop importants.

Conseil municipal du 07 Juin 2010

Plan Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Monsieur Gilles RICHARD, du cabinet Labelimmo, mandaté par la commune pour établir le diagnostic, rappelle que la première loi qui a traité de l'accessibilité date de1975, celle-ci ne prenait en compte que les personnes sur un fauteuil roulant, ce qui est fort réducteur pour parler de la mobilité réduite.

Il a fallu attendre 2005 pour que cette loi soit réajustée. Il s'agit de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal ne doit approuver que le PAVE, la mise en accessibilité des bâtiments publics ne devant être réalisé qu'au 1er janvier 2015.

Acquisition de parcelles au Bois de ville

Monsieur le Maire expose que la commune a l'opportunité d'acquérir les parcelle cadastrées OA 342 de 1830m2 et OA 345 de 368m2 soir une superficie total de 2 198 m2, situées route vielle d'Armoy, au prix de 4€ le m2, ce qui représente un montant total de 8 792€.

Monsieur le Maire indique qu'elles pourraient convenir à la réalisation du terrain familial pour les gens du voyage.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles.





Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 30 juin 2008, le Conseil Municipal à décidé la mise en révision générale du PLU.

L'article 123-1 du Code de l'Urbanisme stipule que les PLU comportent un PADD. Ce document est une pièce indispensable au dossier final, dont la réalisation est préalable au projet du PLU et qui doit justifier le plan de zonage et règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagement.

Les orientations du PADD doivent être soumises en débat au Conseil Municipal.

Un document a été établi par le groupe de travail et Monsieur le Maire rappelle qu'une première réunion a eu lieu le 26 janvier 2010 en présence de Madame LACHAT.

Monsieur le Maire présente le document qui sert de débat :

- Poursuivre l'accueil de la population et accompagner les besoins des habitants en logements, services et en commerces.
- Favoriser une plus grande diversification du parc de logement.
- Soutenir un développement économique adapté.
- Promouvoir un développement apte à assurer un équilibre environnemental et paysager.
- Préserver le cadre de vie, les ressources et le fonctionnement des écosystèmes.
- Faciliter les déplacements et développer des modes alternatifs à la voiture.

Le Conseil Municipal, à la majorité, reconnait avoir débattu des orientations générales du PADD.

Questions Diverses:

Clocher

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux du beffroi sont terminés. Les dossiers de subventions sont activés.

Sécurité

La commission travaux a étudié les devis reçus pour la pose des glissières de sécurité et le marquage au sol sur l'ensemble de la commune. Les services de l'équipement ont été choisis pour ces 2 chantiers.

Conseil municipal du 05 Juillet 2010

Subvention aux associations

La municipalité s'est réunie et propose l'attribution des subventions suivantes :

La manicipante 3 est reame et propose rattribation des subventions	s survantes.
APE Armoy le Lyaud	800€
AS Armoy le Lyaud	1 050€
Goutte de vie	500€
Batterie Fanfare du H ^t Chablais et Ecole de musique	350€
• Club du 3 ^{éme} age	200€
Foyer Cultuel Armoy le Lyaud	1 500€
Comité des Fêtes	700€
Association de chasse	100€
Mission Locale du Chablais	500€
Total:	5 700€

Le Conseil Municipal, à la majorite approuve l'attribution des subventions proposées.

Modification du poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire propose, d'un commun accord avec l'agent d'augmenter le temps de travail du poste administratif de 07h00, soit une durée de 35h00 au lieu de 28h00 à compter du 01er octobre 2010.

Projet d'ouverture d'un commerce : soutien au plan FISAC

Monsieur FAVIER-BOSSON Benoît propose le projet d'installation d'une boucherie.

Ce projet a été retenu par le conseil Municipal. En effet cette activité semble complémentaire à celles existantes sur le secteur.

Il a été proposé d'établir un bail commercial entre la Mairie et le porteur du projet, sans droit d'entrée et pour une location mensuelle de 500€ HT.

Monsieur FAVIER-BOSSON Benoît doit effectuer une demande pour l'obtention du Fond d'Intervention pour le Service, l'Artisan et les Commerces (FISAC).

Cet outil financier permet de financer des projets de développement de territoires, dont la revitalisation des commerces en milieu rural. Le FISAC est un projet en partenariat entre l'Etat, la collectivité, le professionnel et la chambre consulaire. La commune doit avoir moins de 3 000 habitants et le projet visé à développer le commerce de proximité.

Hangar Communal : présentation d'une esquisse de projet

Monsieur le Maire présente l'esquisse proposée par le SIVOM Armoy - Le Lyaud. Il ajoute que le projet consiste essentiellement à couvrir et fermer l'espace déjà utilisé pour le stockage des machines et matériaux ainsi qu'ajouter de l'espace couvert qui permettra de rapatrier le matériel et les matériaux stockés à ce jour dans les différents endroits dans les deux communes.

Les services de la DDT ont été consultés au moment de l'élaboration de l'esquisse afin de s'assurer que la réglementation soit bien respectée.

Enfin un espace paysagé sera réalisé dans la cour pour favoriser l'intégration.

Sivom: Autorisation de Travaux

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Armoy est propriétaire des parcelles sur lesquelles est implanté le hangar communal, loué au SIVOM pour les besoins du service technique.

Il expose que le syndicat, à la fois pour les besoins grandissants du service technique et pour la sécurité du matériel et des engins, envisage de construire un hangar plus important.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à la majorité le SIVOM à construire un nouvel hangar.

Questions diverses

Voirie

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire informe qu'il a procédé à la signature de l'acte pour la cession de la voirie du lotissement du Bois aux Biches.

La prochaine étape est l'intégration de la rue du Bois aux Biches dans le domaine public.

Subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de 4981 € a été attribuée à la commune d'Armoy dans le cadre du remplacement du beffroi de l'église.

Monsieur Richard BAUD ajoute que cette subvention arrive en plus des 7000 € accordés dans le cadre de la réserve parlementaire.

Conseil municipal du 30 août 2010

Communauté de Communes des Collines du Léman Transfert de compétence de la charte forestière au SYMASOL

La charte forestière des coteaux du Léman rappelle que le territoire des Collines du Léman composé de forêts et de versants, constitue un espace aux multiples enjeux :

- Economique, exploitation forestiére
- · Social, pratique d'activités de loisirs
- Environnemental, protège la ressource en eau

Le périmètre de la charte forestière peut devenir identique à celui du **SY**ndicat **M**ixte des **A**ffluents du **S**ud-**O**uest **L**émanique (SYMASOL), par extension à 9 communes supplémentaires : Anthy-sur-Léman, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Loisin, Messery, Nernier, Veigy-Foncenex et Yvoire.

L'adoption définitive de ce transfert de compétence sera effective après délibération des conseils municipaux des communes de la Communauté de Communes des Collines du Léman.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la communauté de Communes des Collines du Léman.

Appartement Communal

Conditions de location et d'attribution

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement communal T2 a été libéré au mois de juin. Une annonce pour la location a été déposée dans les commerces d'Armoy et 2 candidatures ont été reçues.

La commission d'attribution de l'appartement s'est réunie le 30 juillet pour étudier les dossiers.

La commission s'est prononcée favorable à la candidature d'une famille monoparentale, à titre provisoire, pour une durée d'un an, renouvelable 1 fois, aprés examen de l'évolution de sa situation.

Aménagement bâtiment communal

Les bâtiments communaux qui abritent les commerces, cabinet de kinésiologie et cabinet d'infirmiers sont relativement vétustes et des travaux seront à prévoir pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Cette mise en conformité doit être réalisée pour 2015 pour les bâtiments communaux.

Ces travaux sont à mener en parallèle du projet, plus global, du Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui lui projette les bases des infrastructures du futur Armoy pour les 20 à 30 ans.

Le conseil Municipal donne son accord pour continuer la réflexion sur le projet d'aménagement du bâtiment communal du chef lieu.

Questions diverses

Travaux:

Le marquage au sol a été revu sur l'ensemble de la commune, des chicanes de sécurité vont être installées route de la Chavanne et deux abris bus seront posés.

Déchets Verts:

Un flyer d'information va être distribué dans le lotissement du Bois aux Biches afin de rappeler le principe de traitements des déchets verts.

Ceux-ci doivent être impérativement amenés à la déchetterie.

Arrivée de Stéphanie

Depuis la mi-septembre, un nouveau sourire vous accueille désormais à la mairie d'Armoy. Il appartient à Stéphanie CLEMENT, notre nouvelle secrétaire.

En compagnie de Francine, Stéphanie assure l'accueil et le secrétariat.

Nous lui souhaitons bienvenue au sein de notre collectivité.



Journée du Patrimoine

Ouverture du Pressoir et Exposition photos.

Cette année pour la première fois, la commission environnement et patrimoine a

œuvré pour mettre en place une exposition photos et un diaporama à l'intérieur du pressoir dans le centre du village.

Après un nettoyage plus que nécessaire des lieux, les organisateurs bénévoles ont pu

mettre en valeur ce patrimoine de la vie d'autrefois. A l'aide de nombreuses photos du village et des différentes activités d'antan (fabrication du cidre, la machine à gouttes, la batteuse d'été, des photos de classes où chacun a pu se reconnaître ou pas!)

> Ala vue de ces photos, les souvenirs pour certains ont resurgi suscitant des échanges, des explications, et des anecdotes.

Pour cette première expérience, sur les deux jours d'ouverture au public, une centaine de personnes ont satisfait leur curiosité.

Pour tous ceux qui ont manqué ce moment, rendez-vous l'année prochaine encore plus nombreux.



Travaux sur les voies communales cet été

Cet été un chantier nécessaire a été réalisé : la réfection du goudron de la Route de la Mouille-Pacot.

Les coûts ont été supportés à parts égales avec la commune de Le Lyaud. Coût de l'opération : 23'633 € Profitant de la présence des engins, il était également

nécessaire de refaire le revêtement de la Route de l'Ermitage.

Coût du chantier : 21'206 €

Cette opération sera subventionnée, en partie, par les crédits cantonalisés.

D'autres travaux ont aussi été effectués :

- fin août, marquage au sol sur toute la commune (coût 4'000 €)
- installation d'une chicane à l'Ermitage afin de limiter la vitesse





- pose de barrières de sécurité avenue de l'Ermitage
- réfection de l'alimentation électrique au stade des Pins,
- pose d'abris bus à Lonnaz et à l'Ermitage.

Réfection du beffroi

Lors de sa visite annuelle de maintenance, l'entreprise PACCARD nous a conseillé d'effectuer une réfection complète du beffroi, car il présentait des signes de faiblesse sur l'ensemble de la structure. Ces travaux étaient donc nécessaires au bon fonctionnement des cloches. En effet cette structure soutien l'ensemble de la sonnerie.



Ensuite, nous avons reçu l'accord de la Direction régionale des affaires culturelles de Lyon, pour accomplir ces travaux.

Ces travaux ont alors débuté au mois d'avril.

Après quelques mois de silence notre clocher a retrouvé sa voix et l'ensemble de ses cloches sur un nouveau beffroi.

Cette sonnerie est composée de trois cloches :

La plus grosse pèse 600 kg environ et donne comme note un sol. Elle date de 1822.

La moyenne pèse 400 kg environ et elle donne comme note un la. Elle est classée au titre des objets « monuments historiques » depuis le 12 juillet 1943. Elle a été fabriquée au 18ème siècle.

Elle porte comme inscription « Ad majorem dei gloriam et honorem S. Fransisci Salesii »

C'est sans doute un petit clin d'œil aux festivités du 4ème centenaire que le département organise, en l'honneur de St François de Sales, pour la fondation de l'ordre de la Visitation.

La plus petite pèse 156 kg et elle donne la note « Si ».

Elles sont bien cachées en haut de notre clocher, mais elles nous accompagnent toutes les heures de nos journées.



Voici le tableau de financement de ces travaux.

Emplois	Montant	Ressources	Montant
		Fonds parlementaires	7 000,00 €
Facture PACCARD	25 466,20 €	Subvention du CG74	4 281,00 €
		Fonds propres	14 185,20 €
Total	25 466,20 €	Total	25 466,20 €

Bibliothèque

Une animation sur les champignons a été réalisée le 9 octobre avec le concours de la Société Mycologique et Botanique du Chablais, ainsi qu'une exposition permanente du 27 septembre au 16 octobre.

L'équipe de la bibliothèque vous propose en novembre en partenariat avec l'APCV (Association, Patrimoine, Cadre de Vie d'Armoy):

- une exposition sur le 150ème anniversaire du
- rattachement de la Savoie à la France (ouvrages, affiches ...)
- une conférence sur ce thème vendre di 19 novembre à 20h.

Nous sommes toujours à votre disposition pour vous informer et recevoir vos suggestions.

Yandalisme

Début septembre nous avons eu la désagréable surprise de découvrir les vestiaires du stade saccagés.

Coût pour les contribuables : 1500 €



Quelle belle Histoire!

Après la disparition de Mme Riotton, les Armoyens ne peuvent imaginer une seule seconde interrompre les recherches déjà commencées une semaine auparavant. C'est pourquoi ce samedi 3 septembre, sous l'impulsion

du Maire, une équipe de bénévoles part une nouvelle fois scruter les moindres recoins de notre commune.

Et là...... la joie, l'émotion sont grandes lorsque Michèle est retrouvée vivante, après 6 jours passés dans la nature. Un miracle!

La solidarité des villageois, les nombreux bénévoles qui n'ont pas hésité à donner de leur temps, ont largement contribué à ce miracle. Un grand merci à tous



100 ans, le bel âge !

Le 28 août 2010 notre village a eu la joie de fêter les 100 ans de madame Joséphine ALBERT qui habite l'Ermitage. Notre doyenne est née le 28.08.1910 près d'Oran en Algérie. Entourée de ses deux filles, son fils, et ses nombreux petits enfants et amis elle fût la reine d'un jour! Nous lui souhaitons encore des jours heureux entourée des siens....



Exposition mycologique et botanique!

Le 9 octobre la bibliothèque d'Armoy et la Société Mycologique et Botanique du Chablais ont proposé une exposition sur les CHAMPIGNONS, Baies et fleurs sauvages à la salle polyvalente. Environ 150 personnes

sont venues pour faire connaissance avec plus de 200 espèces de champignons et les plantes herbacées de nos prairies et forêts.... Que la nature est généreuse!



Chemins de Traverse

C'est avec beaucoup d'humour, mais aussi un brin d'émotion que Patrick MOHR nous a fait voyager. Un voyage dans le temps pour tenter de répondre aux questions qui nous taraudent tous. D'où venons-nous ? de quoi nous souvenons-nous ?

Une réponse dans les contes et les mythologies des Alpes suisses au cours d'un voyage au son de sa flûte et de ses paroles nomades.

Le public présent a pu apprécier à sa juste valeur le récit de ce conteur voyageur.



Sur Lonnaz

Dans les années 1950, le plateau de Lonnaz c'est une étendue de champs et de bois. Les nombreux hectares de verdure offrent une vie simple aux deux familles qui habitent la seule ferme du domaine. La bâtisse est achetée en 1951, puis une année durant rénovée. On y accède par un vieux chemin défoncé. Le confort y est réduit au minimum : l'eau, pompée dans le Marais du Président, arrive tant bien que mal dans un bassin attenant à la ferme! Elle est chauffée pour la vaisselle et la toilette. Les quatre garçons dorment dans une seule et unique petite chambre.

La culture du jardin suffit aux besoins des familles. Les animaux, poules, canards, et de nombreuses vaches, donnent beaucoup de travail; la traite est faite à la main et le lait récupéré par le laitier de Thonon.

Au fil du temps, c'est à la fruitière du Lyaud que le lait est acheminé en charrette tirée par un cheval. Pour se rendre au village, ou pour aller à l'école : à pied..... Les hivers sont rudes, et la neige abondante, les enfants, ne redescendent pas chez eux au Plateau, mais restent dormir chez

leur tante à l'Echo des Montagnes.

Les enfants devenus des hommes, reprennent l'exploitation de la ferme pendant une quinzaine d'années, mais ils savent que cela est provisoire : ils ont déjà choisi leur futur professionnel et savent qu'un jour ils quitteront la ferme.

Celle-ci est vendue dans les années 70. Les terrains laissent leur place à des constructions individuelles.

En 40 ans, sur le Plateau de Lonnaz, nous sommes passés d'une ferme à 150 maisons, voire plus...



Pour la petite histoire, alors que la ferme n'est pas encore totalement rénovée, les propriétaires voient plusieurs fois un peintre, accompagné de quelques femmes, venir dessiner les lieux. Mais le jour où la ferme est crépie, le peintre se met en colère, quitte les lieux et personne ne le reverra!

Goutte de Vie, donneurs de sang Armoy-Le Lyaud

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES ARMOY-LE LYAUD

L'Etablissement Français du Sang accueille les donneurs

de sang tout au long de l'année.

Pour ce faire, il dispose de 155 sites fixes et organise un peu plus de 40 000 collectes mobiles de don de sang par an.

Les sites fixes sont équipés de machines qui permettent d'effectuer un don de sang total, un don de plasma ou de plaquettes. En revanche, et contrairement au don de sang, comme de gros appareils sont nécessaires, le don de plasma en collecte mobile n'est pas toujours possible

Un homme peut donner son sang jusqu'à 6 fois par an, une femme 4

RAPPEL: Il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain. Le don du sang reste

vital pour des milliers de malades atteints de pathologies

d'augmenter.

graves (leucémies, cancers, accidents...).

Chaque année, 1 million de malades sont soignés grâce aux dons de sang et les besoins ne cessent

Aujourd'hui, l'EFS a besoin de 9500 dons par jour pour faire face aux besoins

Les bénévoles de l'association Goutte de Vie vous attendent pour la dernière collecte de l'année au camion de l'EFS, devant la mairie du

Lyaud de 17h30 à 20h le mercredi 20 octobre 2010.



APE: Assocation des parents d'élèves

«Une nouvelle équipe de parents a été élue lors de l'assemblée générale du 10 septembre 2010. précédente Nous remercions l'équipe vivement présent le pour travail accompli jusqu'à affichons notre motivation pour la 🥖 L'APE a un rôle primordial dans la vie de l'école et permet de financer toutes les activités, sorties et visites extra-scolaires de nos enfants. Nous comptons sur

vous tous pour participer aux diverses manifestations programmées lors de cette nouvelle année scolaire. Vous retrouverez les dates dans l'agenda page15. Toute l'équipe de l'APE vous remercie et vous souhaite une bonne année scolaire ! (Pour nous contacter : 06.10.62.38.11 ou 04.50.71.15.50 - Stéphanie VALLET)»

Ensemble préservons notre cadre de vie

C'est le nom de la nouvelle association créée dans notre commune le 14 septembre. Elle a pour objet social la mise en oeuvre de tous moyens pour la préservation de notre environnement et toutes activités annexes à l'objet principal. Son siège social est au domicile de :

M. Jean-Robert BURNET - 237 route vieille d'Armoy.

Elle est administrée par : M. Jean-Robert BURNET,

M. Bernard BOINOT,
M. Lionel SECCATORE.

Président Secrétaire Trésorier

Danse Ragga et cours de Step

Nouveau à Armoy

L'association ATYPIQUE est née cet été de la volonté d'une équipe dynamique de filles, de faire partager le plaisir du RAGGA et du step.

Le RAGGA, danse afrojamaïcaine enrichie de mouvements hip-hop et reprenant certaines attitudes des danses afros et jazz, est une danse pleine d'énergie.



Fabienne et Natacha, diplômées « métiers de la forme », partagent leur passion dans la convivialité et la bonne humeur.

Petits et grands, si vous avez envie de bouger, de transpirer, de mettre du mouvement dans votre vie, rejoignez-nous vite!

Les cours débutants dès le 28 septembre 2010 à la salle polyvalente d'Armoy

mardi: 19h-20h: STEP Adultes mercredi: 14h-15h: enfants (7 à 10 ans) 16h-17h: pré-ados (11 à 13 ans)

16h-17h : pré-ados (11 à 13 ans 19h-20h : ados (14 à 17 ans) 20h-21h : RAGGA Adulte

APCV:association-Armoy-Patrimoine-Cadre de vie

« ARMOY EN 1860 » du 16 au 21 Novembre 2010 Salle polyvalente d'Armoy Exposition -Conférence

L'association Armoy-Patrimoine-Cadre de Vie (APCV), dernière née des associations armoyennes a décidé de commémorer 1860 et le 150e anniversaire de la réunion de la Savoie à la France. Elle, dont le but est de promouvoir la connaissance et la défense du patrimoine, aussi bien historique qu'environnemental, organisera du

16 au 21 novembre 2010 une semaine consacrée à « ARMOY en 1860 ».

Une exposition de documents d'époques, de photographies et de lithographies sera présentée à la salle polyvalente.

Cette exposition, ouverte aux classes scolaires, bénéficiera de l'appui de la bibliothèque d'Armoy qui présentera à l'occasion des ouvrages sur le rattachement de 1860. Le vendredi 19 novembre à 20H, une conférence présentée par un historien, marquera le temps fort de cette semaine. Les personnes intéressées ou qui seraient en possession de documents rares ou originaux sur cette époque peuvent prendre contact avec le président de l'APCV, Monsieur André Belleville au 04 50 71 75 09 ou par mail adressé à armoy.apcv@gmail.com. L'APCV souhaite organiser régulièrement des manifestations de ce genre consacrées au patrimoine, à la faune ou à la flore locales. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Ouverture de l'exposition à la salle polyvalente les mardi 16, mercredi 17, jeudi 18, vendredi 19 novembre de 14H à 19H, le samedi 20 et dimanche 21 novembre de 10H à 12H et de 14H à 18H

Football

L'A.S. LE LYAUD-ARMOY organisait cette année sa 18º édition du tournoi de football de Pentecôte :

le samedi 22 mai et le lundi 24 mai 2010.

Ces 2 journées étaient placées sous le signe du respect mutuel, de la convivialité et de l'état d'esprit sportif pour tous les participants.

6 équipes inscrites en U15. La finale qui opposait E.T.G. (Evian Thonon Gaillard) à Douvaine voyait la victoire

de l'E.T.G. sur le score de 1-0. L'équipe locale finissant à la 3^e place. U signifie under et se traduit par « moins » de 15 ans dans ce cas précis.

ette année sa 14 équipes U11 et 6 équipes U13, belle victoire de l'équipe

locale 2-1 contre Evian En U13, victoire logique d'Anthy-Margencel contre les locaux par 2-0.

La remise des prix récompense toutes les équipes présentes. Médailles pour tous les joueurs, coupes et ballons pour les clubs. Merci aux jeunes joueurs du club qui se chargent de l'arbitrage.

La saison 2010/2011 a démarré le 4/09

Pour tout savoir sur le déroulement des

rencontres et des entrainements, vous pouvez contacter Mickaël GIL secrétaire du club. tél : 04 50 71 92 29



Comité des fêtes

Ce dimanche 25 juin le soleil était au rendez-vous pour la traditionnelle fête au village.

Cette année le club des « Deuches 200 » était à l'honneur, avec la présence d'une quinzaine de « vieilles » 2 CV, entretenues avec passion par leurs propriétaires.

Ceux-ci ont pu testé les connaissances de chacun sur la mécanique de ces voitures mythiques.

De l'autre côté de la rue se tenait le concours de pétanque, avec 8 équipes inscrites.

Les vainqueurs ont remporté chacun 1 jambon.

Sans oublier les jeux pour les plus petits, avec la pêche à la ligne, les fléchettes et pour tous, la Tombola où chaque enveloppe était gagnante.

En soirée, c'est autour d'un savoureux couscous que tout le monde s'est retrouvé, avec une animation en chansons

assurée par Pierrette!

Une excellente journée, alors rendez-vous l'année prochaine.



SIYOM

La rentrée 2010-2011 voit l'effectif des élèves du groupe scolaire réparti ainsi :

107 élèves de maternelle (35 élèves d'Armoy), répartis en 4 classes

207 élèves de primaire (76 élèves d'Armoy), répartis en 8 classes

Depuis la rentrée des classes, les élèves de primaire peuvent désormais travailler différemment l'outil informatique.

En effet, 9 ordinateurs portables ont été mis à leur disposition, ainsi qu'un TBI (tableau blanc interactif). A l'aide de stylos spéciaux, les élèves peuvent ajouter leurs observations depuis leurs ordinateurs.

Internet a également été installé sur toutes les classes de l'école.

Le total des investissements sur le groupe scolaire se monte à 47'054 €

LA C,C,C,L

Abonnez-vous à la newsletter de la communauté de communes

La newsletter des Collines du Léman vient de sortir... ceux qui vivent ou travaillent sur les Collines du Léman. Tous les deux mois, elle présente les rendez-vous à ne Les nouvelles technologies de l'information font désormais

pas manquer, les dossiers qui font débat au sein des instances mais aussi les actions, les personnes et les chiffres clés du territoire. Diffusée par mail, elle permet de suivre toute l'actualité des Collines du Léman. Pour recevoir la newsletter, abonnez-vous dès à présent sur www.cc-collinesduleman.fr.

Cette lettre d'information bimestrielle complète le dispositif d'information déjà assuré

par la communauté de communes : site internet, journal intercommunal, rapport d'activité... « Ce nouvel outil d'information correspond à notre intention d'améliorer encore la communication entre l'équipe intercommunale et tout

partie de notre quotidien et j'ai souhaité que nous profitions de leurs multiples avantages » explique Jean-Pierre FILLION, président de la communauté de communes.

Réalisée par les services intercommunaux à l'aide d'un logiciel libre (gratuit), la newsletter n'engendre aucun coût de réalisation et d'impression. Diffusée uniquement par mail, elle témoigne de l'engagement de la communauté de communes

en faveur de la préservation de l'environnement. Enfin, elle permet une réactivité sans pareil dans la diffusion de l'information.



Le centre de loisirs vous accueille pendant les vacances de la Toussaint

Le centre de loisirs intercommunal sera ouvert pendant toutes les prochaines vacances scolaires. Du 25 octobre au 3 novembre, l'équipe d'animation de la FOL 74 proposera aux enfants (de 4 à 11 ans) des activités autour d'Halloween. Transformé pour l'occasion en « Académie des Sorciers », le site de l'Aérospatiale sera le théâtre de nombreuses épreuves permettant aux enfants d'obtenir leur diplôme de sorcier.

Ateliers de cuisine, activités manuelles, grands jeux sportifs et beaucoup d'autres surprises sont par ailleurs déjà programmés et permettront aux enfants de développer imagination et créativité.

Afin de répondre au besoin de tous, l'accueil des enfants sera échelonné entre 7h15 et 9h. Le soir, les départs s'organiseront entre 17h30 et 18h30. Un service de ramassage as surera, matin et soir, le transport des enfants entre leur commune de résidence et le centre de loisirs (voir les horaires sur www.cc-collinesduleman.fr).

Plus d'infos et inscriptions : Action Jeunesse des Collines du Léman Centre Aérospatiale - route de Commelinges 74200 Allinges - 04 50 72 94 36



Rénover son logement avec les aides de l'ANAH

L'agence nationale de l'habitat (Anah) attribue des subventions aux propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration dans des logements qu'ils occupent (propriétaires occupants sous conditions de ressources) ou dans les logements qu'ils louent (propriétaires bailleurs, sous condition de maîtrise des loyers ouvrant droits à déductions fiscales).

Ces aides peuvent aller de 10 % à 70% du coût des travaux plafonnés.



Pour être suventionnés les travaux doivent être entrepris dans des logements de plus de 15 ans (sauf conditions particulières). Après les travaux, le logement doit être occupé à titre de résidence principale par son propriétaire pendant 6 ans ou par le locataire pendant 9 ans.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment, fourniture et pose comprise. Enfin, les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier de demande de subvention de l'Anah.

Les travaux subventionnés doivent permettre d'améliorer l'habitat en matière de sécurité, de confort, d'économies d'énergie, d'isolation acoustique, de salubrité, d'équipement, d'acessibilité ou de maintient à domicile.

Pour plus de renseignements deux plaquettes sont disponibles sur le site de la DDT :

www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr.

Vous pouvez également contacter la délégation locale de l'Anah de la Haute-Savoie par téléphone au 04,50.33.79.60 ou 04.50.33.79.61

Révision liste électorale 2010 / 2011

Pour pouvoir voter à compter du 1er mars 2011, les demandes d'inscription doivent être effectuées en mairie AVANT LE 31 DECEMBRE 2010.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques, non inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence, doivent solliciter leur inscription.

Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires, pour prendre part aux élections municipales et aux élections des représentants français au Parlement européen.

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune :

- la preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ;
- l'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

Service des Eaux

Depuis le 1er janvier 2005, le service des eaux de la commune est géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises à Perrignier. Vous devez prendre contact avec les services du SIEM, dans les cas suivants :

- Fuite d'eau avant compteur ou sur la voie publique
- Alimentation perturbée : manque de pression, de débit,
- Inquiétude sur la qualité de l'eau : coloration, goût inhabituel relevé,
- déplacement ou changement de compteur

- Nouveau branchement au réseau d'eau
- robinet d'arrêt du compteur ne fermant pas Ils sont joignables du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h

7 h 30 à 11 h 45 au 04.50.72.40.26. En dehors de ces horaires et en cas d'urgence, vous pouvez entrer en contact en permanence avec un technicien de garde en composant 6

le 06.86.46.06.28

Lutte contre le bruit

Les bruits de voisinage comprennent, entre autres, les bruits engendrés par les chantiers, les appareils hi-fi, les tondeuses et autres matériels à moteur ainsi que les cris et les aboiements. On entend par bruit de voisinage les sons qui causent un trouble excédant les inconvénients normaux du voisinage.

C'est pourquoi, afin de préserver le bien-être de tous, il est utile de rappeler la réglementation locale :

Arrêté municipal n° 96/01 du 16 mai 1996 : l'utilisation des tondeuses à gazon, taille haies, motoculteurs, tronçonneuses, etc., EST INTERDITE LES DIMANCHES ET JOURS FERIES.

Arrêté préfectoral n° 324DDASS/2007 du 26 juillet 2007 : les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour

le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h à 20 h et les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

En ce qui concerne les jours ouvrables, il paraît souhaitable, dans la mesure du possible, d'éviter l'usage de tels matériels entre 12 h et 14 h et après 19 h.

Quant aux aboiements, les propriétaires de chiens doivent prendre les dispositions nécessaires afin que ceux-ci n'aboient pas toute la journée, durant leur absence.



Déchets



ORDURES MENAGERES

Les déchets ménagers EXCLUSIVE-MENT doivent être mis dans des sacs plastiques et regroupés en bordure des voies communales. La collecte a lieu le mercredi matin ; en cas de jour

férié, elle sera maintenue le mercredi sauf avis contraire par voie de presse et d'affichage aux lieux habituels. Les cartons ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères mais emmenés à la déchetterie intercommunale. Afin de limiter les désagréments causés par l'éventration des sacs par des animaux errants : NE SORTEZ PAS VOS SACS LA VEILLE!!! Merci.

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Allinges : Du lundi au vendredi – 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h Le samedi – 8 h 30 à 18 h 30

Conditions d'accès - Il suffit de vous rendre au secrétariat de mairie, muni de la carte grise de votre (vos) véhicule(s) et d'un justificatif de domicile ; une vignette d'accès vous sera remise.

Déchets concernés - gravats, cartons, ferraille, bois, en-

combrants, déchets verts et ménagers spéciaux, radiographies, batteries, filtres à huile, piles, téléviseurs, réfrigérateurs, jouets, radios, cartouches d'encre...

POINTS PROPRES - TRI SELECTIF

Des emplacements ont été aménagés pour accueillir la collecte sélective : en plus du verre, du papier et des bouteilles plastiques, vous pouvez désormais trier d'autres emballages plastique, carton et métal (voir guide du tri joint). Situation des points propres : Chef-Lieu, Sur Lonnaz et l'Ermitage.

En participant activement à cette démarche de tri, vous réduisez le tonnage des ordures ménagères, vous contribuez à la réduction de la consommation d'énergie et à la protection de l'environnement. Les emballages et papiers recyclés sont transformés en produits de la vie courante.

MERCI DE NE PAS ABANDONNER, A COTE DES CONTENEURS, LES EMBALLAGES NON ADMIS PAR LE TRI SELECTIF!!!

Divagation des chiens

Conformément à l'arrêté préfectoral N° SV/11/92 du 10 mars 1992, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et notamment les chiens.

En effet, ces derniers peuvent être à l'origine d'incidents ou d'accidents graves sur le domaine public ou à l'intérieur des propriétés privées mais ils peuvent également causer certains désagréments (éventration des sacs contenant les ordures ménagères par exemple). Les propriétaires de chiens dangereux doivent faire une déclaration à la mairie de leur domicile.

Les animaux concernés sont classés en deux catégories

1ère : Pit-bull et Boerbull.

2ème : Staffordshire bull terrier, American staffordshire terrier, Rottweiller, Tosa-inu.



Bienvenue

FROSSARD Emma le 17 Juin 2010.

MADER Lilian le 12 Juillet 2010.

VOLLMER Noe le 23 Juillet 2010

PRETOT Liv le 7 Août 2010.

Joyeux anniversaire !!!

M.	DUBREUIL	Robert	15/06/1927
M.	FOSSIEZ	Jean	07/07/1923
MME	PERRET	Hélène	07/07/1927
M.	FROSSARD	Gilbert	19/07/1929
MME	COUTURIER	Angèle	20/07/1924
M.	VEUILLEZ	Gilbert	31/07/1927
M.	COULET	Francis	27/08/1924
MME	ALBERT	Joséphine	28/08/1910
MME	PARMENTIER	Germaine	30/08/1928
M.	GIRARD	Antoine	01/09/1920



lls ont dit « oui » !!!

MICOUD le 05 Juin 2010.

Mlle Elodie ROGUET et Mr Ivan POLUGIC le 11 Septembre 2010.

Agenda

Manifestations

Octobre:

<u>Jusqu'au 16</u>: Exposition Mycologique Bibliothèque d'Armoy.

<u>Le 20:</u> Don du sang de 17h30 à 20 heures.Salle paroissiale du LYAUD.

Novembre:

<u>Le 11:</u> Cérémonie du souvenir 10h30 Place de l'église ARMOY.

<u>Le 13 et 14</u>: Exposition Artisanale Salle des fêtes ARMOY.

<u>Du 15 au 21</u>: 150 ème Anniversaire du Rattachement de la SAVOIE à la FRANCE; à la Mairie.

<u>Le 27</u>: LOTO de l'Association des Parents d'élèves à 20 heures à la salle des fêtes.

<u>Le 29</u>: Réunion Publique à la salle des fêtes.

<u> Décembre :</u>

<u>Le 4:</u> Repas des Ainés. Salle des fêtes. <u>Le 4:</u> Vente de Sapins par l'Association des Parents d'élèves au Groupe Scolaire. <u>Le 19</u>: Accueil du Père Noël Place des Commerces.

<u>Du 10 Décembre au 2 Janvier</u> Participation des élèves du groupe scolaire aux Flottins à EVIAN -les-Bains.

Janvier:

<u>Début janvier</u>: Voeux du Maire Salle des fêtes ARMOY <u>Mi janvier</u>: concours de belote organisé par l'APE.

Coordonnées Mairie

202 route du Bois de la Cour

Tél. 04-50-73-95-74 Fax. 04-50-73-98-57

Mail: communedarmoy@wanadoo.fr

Ouverture au public :

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 Permanences du Maire sur rendez-vous

Bibliothèque

202 route du Bois de la Cour

Tél. 04-50-70-57-68 Fax. 04-50-73-98-57

Mail: bibliothequearmoy@wanadoo.fr

Ouverture : le lundi et le vendredi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 14h à 16h30 et le samedi de

9h30 à 11h30

Communauté de Communes des Collines du Léman

Place de la Mairie 74550 Perrignier Tél. 04-50-72-01-04 Fax. 04-50-72-01-03

Ouverture: lundi 9h-12h / 14h-18h30, du mardi au jeudi 9h-12h / 14h-17h, vendredi 9h-17h sans

interruption

Site internet : www.cc-collinesduleman.fr

La crèche intercommunale

Site de l'Aérospatiale à Allinges 04-50-26-42-24

Le Centre de loisirs intercommunal

Site de l'Aérospatiale à Allinges 04-50-72-94-36

Permanences d'inscriptions : les mardis de 17h à 19h, les mercredis de 14h à 18h, les vendredis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h

<u>Le Relais Assistants Maternels des Collines du Léman</u>

Permanences téléphoniques au 04-50-72-01-04 les lundis et jeudis de 14h à 16h, le vendredi de 9h à 11h.

Accueil personnalisé les lundis de 16h à 18h30 et les mardis de 8h30 à 12h (sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04).

La déchetterie intercommunale

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h le samedi de 8h30 à 18h30 sans interruption. Tél. 04-50-73-98-59



SNOM Armoy - Le Lyaud

78 rue Voigères 74200 Le Lyaud Tél. 04-50-73-97-84 Fax. 04-50-70-56-53

Mail: armoy-le-lyaud.sivom@wanadoo.fr

Groupe scolaire Armoy - Le Lyaud

78 rue Voigères 74200 Le Lyaud

Tél. école élémentaire. 04-50-70-54-52 Tél. école maternelle. 04-50-26-64-94 Mail : emlyaud@edres74.ac-grenoble.fr eclyaud@edres74.ac-grenoble.fr

Des permanences pour tous

Assistante sociale

Les 1er et 3e mardis du mois de 9h à 12h Sur rendez-vous uniquement auprès du Pôle médico-social Thonon Ouest 04-50-83-02-36

Médiatrice

Tous les mardis après-midi à la communauté de communes.

Sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04

Puériculture

> une permanence conseil d'une infirmière puéricultrice (allaitement, pesées, soins quotidiens, développement de l'enfant, accompagnement des parents...)

tous les vendredis de 9h à 12h (sans rendezvous)

> des consultations médicales tous les 4° vendredis de chaque mois de 9h à 12h, sur rendez-vous uniquement au 04-50-83-02-36

Architecte consultant

le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h Sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04

